



Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Lycées et Collèges
- Fédération nationale de l'enseignement,
de la culture et de la formation professionnelle
- Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
6, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex
☎: 01 56 93 22 44 - Fax: 01 56 93 22 42

Communiqué du 14 août 2008

Le SNFOLC exprime son indignation devant la condamnation à 500 euros d'amende, prononcée par le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe (Nord), à l'encontre du collègue qui avait giflé un élève qui l'avait traité de « connard ».

Il rappelle que c'est par dizaines de milliers que les enseignants, dans tout le pays, ont exprimé leur solidarité totale avec ce collègue. Ils savent parfaitement qu'alors qu'officiellement (procédure SIGNA) 24 329 agressions de toute nature ont été recensées en 2005-2006 dans les établissements secondaires, les violences résultent de la dégradation des conditions de travail à l'Ecole, non de la responsabilité individuelle des personnels.

Suppressions massives de postes (en particulier de surveillance), accumulation des contre réformes et refus de mettre systématiquement en œuvre la protection du fonctionnaire par sa hiérarchie (article 11 du statut) ont considérablement affaibli l'autorité de l'Ecole et exposent les enseignants.

Présenter les enseignants comme coupables de la violence, aboutit à dégager les responsabilités des pouvoirs publics et ne peut qu'aggraver encore la situation alors que nombre d'établissements sont déjà au bord de la rupture.

Le SN-FO-LC a pris connaissance de la déclaration du ministre qui a regretté « *qu'on transforme en affaire judiciaire quelque chose qui aurait dû se traiter à l'intérieur de l'Ecole et qui ostracise les enseignants* ». Il demande une nouvelle fois qu'aucune sanction ne soit prise à l'égard du collègue de Berlaimont et rappelle que seule la prise en compte des revendications des personnels, permettra de restaurer le climat de travail indispensable au bon fonctionnement des lycées et les collèges.